REPÚBLICA PORTUGUESA

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Lettre circulaire aux autorités communales, aux présidents des comités d'école et aux représentants des parents d'élèves concernant la promotion de la langue et de la culture portugaises à l'enseignement fondamental

Dans le cadre de l'Accord Culturel entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Portugaise, signé le 12 juillet 1982, et du Programme de Coopération dans les domaines de l'Éducation, des Langues, de la Science, de la Technologie et de l'Enseignement Supérieur, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, de la Vie Associative et de la Communication Sociale, établi en 2008, la commission mixte culturelle, groupe de travail de l'éducation, s'est réunie le 26 janvier 2017 au Luxembourg et le 3 mars 2017 à Lisbonne.

Les Signataires ci-dessous reconnaissent l'importance de la présence de la langue et de la culture portugaises dans les écoles luxembourgeoises, étant donné le grand nombre de résidents d'origine lusophone au Grand-Duché de Luxembourg, et considèrent qu'une bonne maîtrise de la langue maternelle favorise l'apprentissage des langues en général et une pleine intégration scolaire et professionnelle, auxquels s'ajoute l'avantage de la maîtrise d'une langue de communication internationale.

Dans ce sens, les Signataires entendent travailler ensemble pour encourager l'apprentissage précoce de la langue portugaise et la continuité de cet apprentissage à l'enseignement fondamental et secondaire, ainsi que d'apporter leur soutien à l'offre d'un apprentissage de la langue portugaise (allant de l'initiation jusqu'à l'apprentissage approfondi).

Le Signataire luxembourgeois a souligné l'autonomie des autorités communales dans l'organisation de l'enseignement fondamental. Les Signataires portugais ont exprimé leur disposition à travailler en étroite collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et les écoles luxembourgeoises en améliorant les mécanismes d'accompagnement et de contrôle pédagogiques pour ce qui est de l'offre de l'enseignement de la et en langue portugaise.

Cycle 1

Le développement de la langue portugaise au cycle 1 représente une ouverture considérable pour la valorisation et le développement de la langue maternelle des enfants lusophones. De plus, elle permet d'établir une continuité entre les pratiques langagières dans le contexte familial et les compétences en langues à développer à l'école. Dans ce sens, les Signataires entendent maintenir le projet existant dans les écoles où il fonctionne déjà, en promouvant un enseignement contrastif des langues.

Par ailleurs, les Signataires reconnaissent l'importance de renforcer la possibilité d'un apprentissage de la langue portugaise au cycle 1 en proposant une offre qui permet de surmonter les difficultés d'organiser le travail en équipe sans connaissances approfondies de la langue luxembourgeoise du côté des enseignants portugais. Axé sur un parallélisme du contenu, ce modèle envisage un travail en groupe homogène – du point de vue langue – sans quitter l'enceinte scolaire.

D'autre part, les enseignants luxembourgeois d'origine portugaise sauront s'impliquer dans l'élargissement du projet.

Cycles 2 à 4

Les Signataires reconnaissent que la continuité de cet apprentissage aux cycles 2 à 4 est essentielle, non seulement du fait du renforcement du lien affectif à la langue maternelle, mais aussi parce que sa bonne maîtrise favorise l'apprentissage d'autres langues enseignées au Luxembourg.

Les Signataires expriment leur volonté de créer un modèle supplémentaire de cours de langue portugaise pour les cycles 2 à 4, complémentaires à l'offre scolaire régulière, à mettre en place dans les écoles, en dehors de l'horaire scolaire (de préférence le mardi et le jeudi après-midi et, si nécessaire, le samedi matin). Au-delà de la question de l'identité langagière, ces cours représenteront un instrument complémentaire qui concourt à la formation globale de la personnalité de l'élève : la compétence plurilingue de l'élève devient légitime et gagne en visibilité.

Afin de contribuer à une meilleure intégration et à la réussite scolaire des élèves lusophones, le programme de langue portugaise suivi dans les cours complémentaires sera défini selon le cadre du QuaRepe (Cadre de référence de l'enseignement portugais à l'étranger).

Ces cours complémentaires constitueront une plus-value, étant donné qu'ils se réfèrent au plan d'études de l'enseignement fondamental.

L'évaluation des compétences acquises sera officiellement intégrée dans les bilans luxembourgeois – telle qu'elle se fait actuellement pour les cours intégrés.

Afin de garantir le succès de cette nouvelle modalité, dont la responsabilité revient aux autorités portugaises avec le soutien des autorités luxembourgeoises, des mécanismes de concertation entre les enseignants portugais et les équipes de cycle luxembourgeoises seront à développer, de façon à permettre un plus grand dialogue entre les différents acteurs qui s'occupent des mêmes élèves.

Ces cours constitueront une offre alternative aux cours intégrés qui, pourtant, pourront se maintenir et pourront être créés à l'avenir, toujours avec le soutien des autorités portugaises et des autorités luxembourgeoises. Cependant, les contraintes organisationnelles identifiées sont à résoudre d'un commun accord afin de garantir la qualité de ces cours. Dans le contexte des cours intégrés, le dialogue entre professionnels des deux côtés est également de mise.

École Internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette

L'École Internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette est une école publique qui respecte la règlementation de l'école européenne et qui promeut le multilinguisme. Les Signataires ont pris note que, à côté des autres langues à apprendre, la langue portugaise est offerte en tant que Langue 1 (langue enseignée au niveau langue maternelle) et Langue 3 (langue enseignée au niveau deuxième langue étrangère), et ce, dès la première année de l'enseignement primaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Cette école a donc comme mission d'offrir un enseignement multilingue et multiculturel de qualité, centré sur l'épanouissement de l'élève ce qui représente une offre scolaire alternative permettant à chaque élève de réussir, indépendamment de la langue parlée à la maison.

Offre de certification s'adressant à tous les élèves lusophones

Les Signataires reconnaissent l'intérêt à encourager les élèves lusophones, même ceux qui n'ont pas fréquenté les cours, à se présenter à des examens de certification des connaissances en langue portugaise. Ces examens seront promus par les autorités portugaises et organisés ensemble avec les autorités luxembourgeoises.

En tenant compte des besoins et intérêts des enfants et de leurs familles, les Signataires s'engagent à mettre en œuvre progressivement ladite offre de la et en langue portugaise selon une approche impliquant les partenaires locaux directement concernés.

Luxembourg, le 5 avril 2017

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Lisbonne, le 5 avril 2017

Augusto Santos Silva

Ministro dos Negócios Estrangeiros

Tiago Brandão Rodrigues

Ministro da Educação

Copie aux parents lusophones et aux enseignants portugais au Luxembourg